

Page 87.—Pas de définition du mode, ni des modes.

Page 90.—2 mode *infinitif* pour *indicatif*.

Page 174.—Pas d'analyse *grammaticale* ici—renvoyée à page 204—Pas de modèle de cette analyse.

Page 348. — *cérémonial* des lettres.

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, il est résolu :

“ Que le rapport maintenant soumis sera renvoyé au sous-comité avec prière de reconsidérer la question du système nouveau introduit par le livre soumis par les Frères des écoles chrétiennes, et de faire rapport à la prochaine session de ce comité, le sous-comité pouvant appeler devant lui ou demander des mémoires à telles personnes qu'il jugera à propos de consulter.”

Sur proposition de l'honorable juge Jetté, il est résolu :

“ Qu'à l'avenir le procès-verbal des séances de ce comité sera soumis pour approbation, à l'issue de chaque session, et publié ensuite dans les journaux qui voudront le reproduire, à la diligence du surintendant.”

Le comité commence l'examen de la liste préparée par le surintendant de la distribution du “Fonds de l'éducation supérieure.”

Séance du 25 septembre.

Présents :

Le Surintendant,

Le très révérend Cyrille Lëgaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec.

NN. SS. les évêques de Rimouski,

“ “ Sherbrooke,

“ “ Ottawa,

“ “ St-Hyacinthe.

Mgr le vicaire apostolique de Pontiac,

L'honorable P. J. O. Chauveau,

MM. le Dr Painchaud et P. S. Murphy.

Lecture est faite d'une requête du révérend M. Perrault, curé de Sainte-Geneviève, demandant une augmentation de subvention.

Continuation de l'examen de la liste de distribution du “Fonds de l'éducation supérieure.”

Séance du 26 septembre.

Présents :

Le Surintendant,

Le très révérend Cyrille Lëgaré, représentant Mgr l'archevêque de Québec ;

NN. SS. les évêques de Rimouski,

“ “ Sherbrooke,

“ “ Ottawa.

“ “ Chicoutimi,

Mgr le vicaire apostolique de Pontiac,

L'honorable P. J. O. Chauveau,

MM. le Dr Painchaud et P. S. Murphy.

L'honorable P. J. O. Chauveau présente l'avis de motion qui suit :

“ Qu'un comité composé de Mgr l'archevêque, Mgr de Rimouski, l'honorable Surintendant, le juge Routhier, l'honorable P. J. O. Chauveau, soit chargé de préparer un projet de règlement pour la distribution du Fonds de l'éducation supérieure et pour la classification des institutions.”

Sur proposition de Mgr l'évêque de Rimouski, il est résolu : “ Que le Surintendant sera chargé d'envoyer une circulaire aux commissaires d'écoles attirant leur attention sur le règlement adopté le 27 septembre 1882.”

Le comité termine l'examen de la liste de tristribution du Fonds de l'éducation supérieure et celui du Fonds des municipalités pauvres. Les deux listes sont approuvées.

Le comité s'ajourne au 12 novembre prochain.

FONDS DE RETRAITE DES INSTITUTEURS.

Dans une circulaire en date du 6 mars 1883, adressée à MM. les inspecteurs d'écoles de la province, M. le surintendant les pria de faire le relevé des instituteurs de leurs arondissements respectifs, et de lui faire connaître l'opinion de ces fonctionnaires relativement au Fonds de retraite des instituteurs.

Le Tableau suivant est le résultat du travail de MM. les inspecteurs :